

N° ADM/2021/06

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	29 janvier 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	29 janvier 2021	En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 49

Séance du jeudi 4 février 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 4 février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS (arrivée à 19h35 sauf délibérations n° 1 à 4), M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS (sauf délibérations n° 7 à 9 car urgence téléphonique), M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET (arrivée à 19h35)
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
M. Nicolas DEILLER, procuration à Mme Christine LEMOINE
Mme Olga LIGAULT, procuration à Guy BOURRAS
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par Yann LOISEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Signature des Conventions d'Utilité Sociale de la SIMAD et DOMANYS

ADM/2021/06

Conseil communautaire du
4 février 2021**Objet : Signature des Conventions d'Utilité Sociale de la SIMAD et DOMANYS**

Vu l'article 88 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN), les bailleurs sociaux la SIMAD et DOMANYS avaient demandé le report du dépôt de leurs Conventions d'Utilité Sociale (CUS) respectives.

Considérant que la SIMAD et DOMANYS doivent déposer un projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour la période 2021-2026 avant le 30 juin 2021 auprès du Préfet de Région ainsi qu'auprès du Préfet de l'Yonne.

Considérant que la Convention d'Utilité Sociale (CUS) est un contrat obligatoire entre le bailleur social et l'Etat, conclu pour une période de 6 ans, qui définit les grands axes d'intervention en termes notamment de politiques patrimoniale et d'investissement, sociale, de qualité de service ainsi que d'engagements en faveur d'une politique sociale et environnementale. La CUS comprend huit indicateurs obligatoires qui doivent faire l'objet d'engagements quantitatifs et deux indicateurs optionnels à la discrétion du préfet. La CUS est construite sur la base du Plan Stratégique de Patrimoine du bailleur social et en cohérence avec les programmes locaux de l'habitat existants sur le territoire d'intervention. Elle définira pour une période de 6 ans : l'état de l'occupation sociale des immeubles à partir de l'enquête OPS, l'état du service rendu aux locataires dans les immeubles ou les ensembles immobiliers après concertation avec les locataires.

La CUS de chaque bailleur comprendra un état des lieux, les orientations stratégiques et le programme d'action.

Considérant que la Communauté de communes du Jovinien, en tant qu'EPCI, sera associée à l'élaboration des CUS de la SIMAD et de DOMANYS.

Elle a la possibilité d'être signataire de ces conventions, ce qui lui permettra d'influer sur les programmations stratégiques des bailleurs sociaux pour le patrimoine présent sur son territoire.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SIGNIFIE** à la SIMAD et à DOMANYS la volonté de la Communauté de Communes du Jovinien d'être signataire de leurs Conventions d'utilité sociale (CUS),
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



Le Président

Nicolas SORET